

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU  
6 décembre 2022

PUBLIE LE : 21 DEC. 2022

Délibération n°221206-16 : Avenant n°1 au contrat SEMARDEL option fédération de reprise des mâchefers aluminium issus du traitement par incinération des ordures ménagères et des refus de tri de collectes sélectives

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le trente novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

**SEANCE DU 6 DÉCEMBRE 2022**

**PRESENTS**

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES  
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE  
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE  
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT  
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET  
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT  
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE  
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE  
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE  
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE  
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE

**ABSENTS EXCUSES**

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES  
DE SEINE**

Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE  
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE  
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET  
OISE**

Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE  
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE  
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE  
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE  
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT  
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT  
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT  
Innoncente Félicité SATHOUD, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE

**Communauté non représentée : Néant**

**Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisés des Syndicats Intercommunaux  
Madame Carole BUHOT, Ingénieur du Syndicat VALOSEINE  
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées des Syndicats Intercommunaux

<b>Communauté Urbaine</b>	:	<b>1 (18 communes)</b>
<b>Communauté d'Agglomération</b>	:	<b>1 (4 communes)</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>8</b>
<b>Délégués présents</b>	:	<b>10 jusqu'à la délibération n°8, puis 8</b>
<b>Pouvoirs</b>	:	<b>/</b>
<b>Délégués comptant pour le vote</b>	:	<b>10 pour les délibérations n°1 à n°8 8 pour les délibérations n°9 à n°22</b>

**OBJET : AVENANT N°1 AU CONTRAT SEMARDEL, OPTION FEDERATION, DE REPRISE DES MACHEFERS ALUMINIUM, ISSUS DU TRAITEMENT PAR INCINERATION DES ORDURES MENAGERES ET DES REFUS DE TRI DE COLLECTES SELECTIVES**

**RAPPORTEUR** : Le Président

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2224-13 et L.2224-16 ;

**VU** l'article L.541-10 du Code de l'Environnement ;

**VU** le contrat signé avec la société SEMARDEL, portant sur la reprise des mâchefers aluminium issus de l'incinération des ordures ménagères et refus de tri de collectes sélectives, entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, et arrivant à échéance le 31 décembre 2022 ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'organiser la reprise et le rachat des mâchefers aluminium issus de la valorisation énergétique des OMR et refus de tri, sans discontinuité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**CONSIDERANT** la possibilité de souscrire un avenant au contrat SEMARDEL portant sur la reprise des mâchefers, sans nécessité de remise en concurrence ;

**CONSIDERANT** la proposition commerciale de la société SEMARDEL faite à VALOSEINE dans le cadre de l'avenant n°1, malgré un contexte économique défavorable, pour assurer la continuité de reprise des mâchefers aluminium, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 : les conditions financières existantes de reprise des mâchefers seront reconduites à l'identique, malgré une distance de transport majorée des mâchefers depuis la plate-forme de traitement d'Argenteuil (95) ;

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, à **l'unanimité,**

**APPROUVE** l'avenant n°1 au contrat SEMARDEL de reprise des mâchefers aluminium issus de l'incinération des OMR et refus de tri, pour une durée de 1 an, reconductible tacitement une fois 1 an puis 2 fois 6 mois (durée maximum 3 ans) et autorise le président à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

**DIT** que les tarifs des mâchefers aluminium seront revalorisés chaque mois par application d'une formule de révision connue à la date de signature du contrat.

**DIT** que les recettes correspondantes seront imputées au budget.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 21/12/2022

Transmis en Préfecture et affiché le 21/12/2022

**Pour Extrait Conforme**



**Michel LEPERT**  
Secrétaire de séance

**François DAZELLE**  
Président du Syndicat Intercommunal